

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 septembre 2012

## TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE - (N° 199)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 33

présenté par

M. Tardy et M. Philippe Gosselin

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer l'alinéa 6.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet alinéa met en place un dispositif bureaucratique, qui prétend définir, abstraitement, quels sont les besoins énergétiques des particuliers.

La loi et l'administration n'ont pas à dire aux citoyens quels doivent être leurs choix de vie et de consommation d'énergie.